

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2023

Taxes	Bases d'imposition effectives 2022 1	Taux de référence 2023 2	Taux plafonds 2023 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2023 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2023 5	Taux votés 2023 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2023 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	5 738 941	40,27	114,35	6 106 000	2 458 886	40,27	945 888
Taxe foncière non bâties (TFNB)	252 373	65,97	134,55	267 100	176 206	65,97	176 206
Taxe d'habitation (TH)	150 781	18,51	86,92	161 486	29 891	18,51	29 891
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
			Total	2 664 983	2 664 983		
Taxe	Bases d'imposition effectives 2022	Taux de référence de TH 2023	Taux de majoration 2022	Bases d'imposition prévisionnelles 2023	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2023	Taux de majoration voté 2023	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2023)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	/	2 664 983

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	8	9	10
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)
Taxe foncière non bâties (TFNB)	2 664 983 = 1		40,27
Taxe d'habitation (TH)	2 664 983		65,97
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)		18,51

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2023, cochez la case

Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2023

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
>>>	0			376 143	0	25 805	- 195 132	206 816

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2023

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2023
2 664 983		206 816		2 871 799

A LILLE

Le 09 MARS 2023

Pour la Direction des Finances publiques,
FRANK MORDACQ
DIRECTEUR REG. DES FINANCES
PUBLIQUES

Le 13/04/2023

Pour la Communauté
de Maires
Mairie de Wormhout

COMMUNE : 663 WORMHOUT
ARRONDISSEMENT : 59 DUNKERQUE
TRÉSORERIE OU SGC : S.G.C DE DUNKERQUE

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

IV - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS		2. BASES EXONÉRÉES		3. PRODUITS DES IFR	
Taxe foncière bâtie :		Taxe foncière bâtie :		a. Éoliennes et hydroliennes	
a. Personnes de condition modeste	2 576	a. Par le conseil municipal		b. Centrales électriques	
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0	b. Par la loi	1 032 081	c. Centrales photovoltaïques	
c. Exonérations de longue durée (logem. sociaux)	235	Taxe foncière non bâtie :		d. Centrales hydrauliques	
d. Locaux industriels	358 173	a. Par le conseil municipal		e. Centrales géothermiques	
Taxe foncière non bâtie	15 159	b. Par la loi (terres agricoles)	46 434	f. Transformateurs électriques	
Taxe d'habitation :		c. Par la loi (autres)		g. Stations radioélectriques	
a. Dotation pour perte de THLV		Cotisation foncière des entreprises		h. Installations gazières et autres	
b. Dotation pour Mayotte		a. Par le conseil municipal		5. RÉFORMES FISCALES	
Cotisation foncière des entreprises :		b. Par la loi		Taxe d'habitation :	
a. Exonérations en zone d'aménagement. du territoire	>>>	4. BASES TAXÉES DE TAXE D'HABITATION		a. Fraction de TVA nationale (%)	
b. Base minimum		a. Hors résid. principales et log. vacants	161 486	b. TVA prévisionnelle	0,930732
c. Locaux industriels		b. Logements vacants soumis à la THLV	>>>	c. Coefficient correcteur	
d. Autres allocations					

6. ÉLÉMENTS UTILISÉS AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS		6.2. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE	
Taxes	Taux moyens communaux de 2022 au niveau :		Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2022 au niveau :
	national 11	départemental 12	
Taxe foncière bâtie (TFB)	38,28	46,49	a. National >>>
Taxe foncière non bâties (TFNB)	50,44	57,71	b. Communal >>>
Taxe d'habitation (TH)	22,98	40,15	Taux maximum :
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	a. Taux communal majoré à ne pas dépasser >>>
			b. Taux maximum de la majoration spéciale >>>
6.3. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2023 au titre de laquelle...			
a. ...la diminution sans lien a été appliquée >>>		Taux de CFE perçue en 2022 par la communauté d'agglomération. La communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique >>>	
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés >>>		25,12	